



# Assemblée générale

Distr. limitée  
1<sup>er</sup> novembre 2011  
Français  
Original : anglais

Soixante-sixième session

## Deuxième Commission

Point 19 f) de l'ordre du jour

### Développement durable : Convention sur la diversité biologique

**Argentine\* : projet de résolution**

#### **Convention sur la diversité biologique**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 64/203 du 14 décembre 2009 et 65/161 du 20 décembre 2010 ainsi que ses autres résolutions antérieures concernant la Convention sur la diversité biologique<sup>1</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique concernant les travaux de la Conférence des Parties à la Convention<sup>2</sup>;

2. *Prend acte* des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) du 4 au 6 juin 2012;

3. *Souligne* qu'il importe de continuer de procéder à un examen de fond de la question de la diversité biologique;

4. *Invite* le secrétariat de la Convention à lui présenter, à sa soixante-septième session, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un rapport sur les travaux de la Conférence des Parties;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « Convention sur la diversité biologique ».

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

<sup>2</sup> Voir A/66/291, chap. III.

